

Flash Infos n°17-02

3 avril 2017

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives
www.snapseducation.fr



PPCR : OUI
Indemnités : NON !



Malgré une hausse du taux de référence de 18%, les indemnités des PTP JS n'augmenteront que de 2% en 2017... Encore un engagement non tenu !

Contrairement aux engagements pris par le cabinet de P. Kanner, consistant à accorder un rattrapage début 2017 au titre de 2016 et à répercuter intégralement l'augmentation des taux de référence sur les taux de délégation en 2017, l'augmentation réelle des indemnités des PTP JS ne sera que d'environ 2% (88€ brut par PTP, pas même 2 cafés par mois...!).

Malgré les promesses, les PTP passent une nouvelle fois en dernier.

Alors que le cabinet du ministre et la DRH :

- ☞ reconnaissaient, au 4^{ème} trimestre 2016, officiellement devant le CTM JS que les PTP JS étaient la catégorie d'agents bénéficiant du régime indemnitaire le moins favorable du programme 124¹ ;
- ☞ dénonçaient l'impossibilité, malgré leur meilleure volonté, d'augmenter les indemnités des PTP puisqu'ils ne pouvaient même pas bénéficier de la moyenne des reliquats annuels sans dépasser le plafond réglementaire ;
- ☞ déclaraient avoir demandé le déplafonnement des taux de base et plafonds réglementaires avant le 31/12/16 ;
- ☞ s'engageaient, en cas de réussite, à faire un geste pour 2016 et à répercuter l'intégralité de l'augmentation de ces taux sur 2017 ;

... le DRH, après avoir longtemps tergiversé et laissé croire qu'il travaillait à la mise en œuvre de cet engagement, a finalement écrit aux DRDJSCS le 13 mars 2017, qu'il n'accorderait pas de rattrapage au titre de 2016 et seulement une enveloppe de 200 000€ (88€² par PTP) d'augmentation indemnitaire 2017 aux PTP JS... sur les 4 millions disponibles.

Les PTP JS sont mal servis, mais il n'est pas question d'utiliser les marges de manœuvre budgétaires pour y remédier... Pire, la DRH a renvoyé les représentants des personnels vers les chefs de service en prétextant de marges de manœuvre à leur niveau. Quel courage !

¹ Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

² Somme qui devrait être versée sur le salaire du mois d'avril ou mai 2017.



Le peu de considération accordé aux PTP JS au sein du SGMAS plaide plus que jamais pour notre intégration dans un grand pôle éducatif et notre rattachement à la DRH actuelle du MENESR.